

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Thérèse MERIT, doyenne du conseil municipal.

Etaient présent(e)s : Alban PANO, Bruno DUMET, Séverine BLANCART, Antoine COMBEDIMANCHE, Amandine GUILHOT, Gérard DEVAUX, Martine JAILLON, Emmanuel BARDE, Pilar DIAZ-COMTE, Jacques BLACHIER, Catherine JOULIE, Robert COLOMBANI, Bénédicte LEBLEU, Valentin HODOT, Thérèse MERIT, Joseph PENA, Arlette GIAMMATTEO, Thierry COUTURIER, Julie HERMANN, Fabien PAPAIZIAN, Angélique DESPESE, Daniel PIENNE, Jessica SALAS, Stéphane PLANTA, Béatrice TEISSIER, Laurent SAMANN, Cécile TREMPIL, Jacques RENOUD-GRAPPIN, Malorie FERRAND.

Date de la convocation : 16 mars 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombres de présents : 29
 Nombre de membres excusés représentés : 0
 Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Julie HERMANN

2026/03/20_01- ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, Madame Thérèse MERIT, doyenne de séance préside l'assemblée. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, elle dénombre 29 conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **1**
- Nombre de bulletins blancs : **4**
- Nombre de suffrages exprimés : **24**
- Majorité absolue : **13**

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Alban PANO	24	Vingt quatre

Monsieur PANO Alban ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Alban PANO

Maire de Chabeuil



Transmission en Préfecture le
Affichage le

23 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Thérèse MERIT, doyenne du conseil municipal.

Étaient présent(e)s : Alban PANO, Bruno DUMET, Séverine BLANCART, Antoine COMBEDIMANCHE, Amandine GUILHOT, Gérard DEVAUX, Martine JAILLON, Emmanuel BARDE, Pilar DIAZ-COMTE, Jacques BLACHIER, Catherine JOULIE, Robert COLOMBANI, Bénédicte LEBLEU, Valentin HODOT, Thérèse MERIT, Joseph PENA, Arlette GIAMMATTEO, Thierry COUTURIER, Julie HERMANN, Fabien PAPAZIAN, Angélique DESPESE, Daniel PIENNE, Jessica SALAS, Stéphane PLANTA, Béatrice TEISSIER, Laurent SAMANN, Cécile TREMPIL, Jacques RENOUD-GRAPPIN, Malorie FERRAND.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombres de présents : 29
Nombre de membres excusés représentés : 0
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Julie HERMANN

2026/03/20_02- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Monsieur Alban PANO, Maire nouvellement élu invite le Conseil Municipal à fixer le nombre d'adjoints.

Il indique qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le Maire rappelle qu'en application d'une délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, il propose au Conseil Municipal, de fixer à 7 le nombre d'adjoint au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** à 7 le nombre d'adjoints au maire.

Alban PANO

Maire de Chabeuil



Transmission en Préfecture le
Affichage le

23 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Thérèse MERIT, doyenne du conseil municipal.

Étaient présent(e)s : Alban PANO, Bruno DUMET, Séverine BLANCART, Antoine COMBEDIMANCHE, Amandine GUILHOT, Gérard DEVAUX, Martine JAILLON, Emmanuel BARDE, Pilar DIAZ-COMTE, Jacques BLACHIER, Catherine JOULIE, Robert COLOMBANI, Bénédicte LEBLEU, Valentin HODOT, Thérèse MERIT, Joseph PENA, Arlette GIAMMATTEO, Thierry COUTURIER, Julie HERMANN, Fabien PAPAZIAN, Angélique DESPESE, Daniel PIENNE, Jessica SALAS, Stéphane PLANTA, Béatrice TEISSIER, Laurent SAMANN, Cécile TREMPIL, Jacques RENOUD-GRAPPIN, Malorie FERRAND.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombres de présents : 29
Nombre de membres excusés représentés : 0
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Julie HERMANN

2026/03/20_03- ÉLECTION DES ADJOINTS

Le nombre des adjoints ayant été fixé à 7, le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Art. L.2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après avoir sollicité les actes de candidatures, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **4**
- Nombre de suffrages exprimés : **25**
- Majorité absolue : **13**

LISTE (indiquer le nom du candidat placé en tête de liste)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste Bruno DUMET	25	Vingt cinq

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par monsieur Bruno DUMET

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

1 ^{er} adjoint	Bruno DUMET
2 ^{ème} adjointe	Séverine BLANCART
3 ^{ème} adjoint	Antoine COMBEDIMANCHE
4 ^{ème} adjointe	Amandine GUILHOT
5 ^{ème} adjoint	Gérard DEVAUX
6 ^{ème} adjointe	Martine JAILLON
7 ^{ème} adjoint	Emmanuel BARDE

Alban PANO

Maire de Chabeuil



Transmission en Préfecture le
Affichage le

23 MARS 2026